

République Française

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement
de Haguenau

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 14

Conseillers absents : 1

COMMUNE DE BATZENDORF

DELIBERATION du conseil municipal

Séance du 28 février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit février à 20 heures le conseil municipal régulièrement convoqué le 23 février 2023, s'est réuni, dans la salle des séances de la mairie sous la présidence de Madame Isabelle DOLLINGER, Maire et comme secrétaire de séance Madame Tania LAZARUS

Membres présents ayant pris part à la délibération n°2023/06 :

Madame Isabelle DOLLINGER, Madame Marie-Laure PFEIL, Monsieur Jean-Noël BURG, Madame Nathalie ANTONI, Madame Laurence BENDER, Madame Richarde BONATI-VELTEN, Monsieur Kévin DEBES, Monsieur Eric HIRSCH, Monsieur Geoffrey LANG, Madame Tania LAZARUS, Madame Emmanuelle MULLER WEIBEL, Madame Estelle OHLMANN, Monsieur Jean-Marie STEINMETZ, Monsieur Mathieu TRAUTTMANN.

Membre absent à la délibération n°2023/06 :

Monsieur Sébastien FUCHS.

Délibération n°2023/06

objet : Adoption du principe de renouvellement de la concession de services pour la gestion et l'exploitation du multi-accueil "l'Eco-Logis des Petits"

Le Maire informe le Conseil municipal que le contrat de concession de services conclu avec l'Association Familiale de Loisirs Educatifs et de Formation portant sur la gestion et l'exploitation du multi-accueil arrive à échéance le 31 décembre 2023. Depuis la création de cette structure petite enfance la gestion a fait l'objet d'une délégation de service public qui a prêté entière satisfaction. Le Maire propose en l'occurrence de reconduire ce mode de gestion, d'autant plus que la Commune ne dispose pas en interne des moyens nécessaires pour assurer une exploitation en régie. Il soumet à l'assemblée délibérante un document contenant les caractéristiques quantitatives et qualitatives des prestations que devra assurer le futur délégataire.

Au vu de ce rapport et ayant entendu le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ↳ approuve le choix d'un mode de gestion déléguée, selon la forme d'une concession de services, pour la gestion et l'exploitation du multi-accueil « l'Eco-logis des petits » selon les modalités exposées dans le rapport de présentation annexé ;
- ↳ approuve la durée de concession de services fixée à 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- ↳ autorise le Maire à engager et conduire la procédure proprement dite.

PIECE ANNEXEE A LA DELIBERATION :

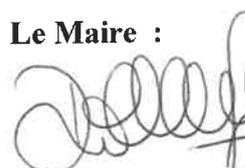
- ▶ rapport de présentation de la délégation de service public portant sur la gestion et l'exploitation du multi-accueil « l'Eco-Logis des Petits » à Batzendorf

Certifié Exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le 03 MARS 2023
et de la publication le 07 MARS 2023

Le Maire,



Le Maire :



Isabelle DOLLINGER

La secrétaire de séance :



Tania LAZARUS